



COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 12 OCTOBRE 2023

A 20 HEURES

SALLE VILLAGEOISE DE JURIENS

Madame la Présidente ouvre la séance et salue l'assemblée. Elle informe de la présence de Messieurs Jean-Michel **ZELLWEGER**, représentant le journal l'Omnibus, Stives **MORAND**, Préfet du district du Jura-nord vaudois et Jean-Michel **BRANDT**, boursier de la commune de Sainte-Croix en charge de l'audit sur les comptes.

Elle donne connaissance de l'ordre du jour qui se compose comme suit :

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Audit comptes communaux 2008-2020 : rapport présentiel de M. Jean-Michel BRANDT, mandaté par la Préfecture,**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023**
4. **Assermentations /Démissions**
5. **Communications de la Municipalité**
6. **Arrêté d'imposition 2024 (préavis 2021-2026-20)**
 - a) **rapport de la Commission de Gestion-Finances**
 - b) **décision du Conseil**
7. **Communications des représentants aux Associations intercommunales**
8. **Divers et propositions individuelles.**

L'ordre du jour est adopté à la majorité tel que présenté.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel des conseillers. 58 conseillers sont présents.

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

| | | | |
|--|---|----------------------------|--|
| CHRISTEN Cindy DUTOIT Céline EGGEN Vincent FISCHER Catherine GOLAY Axel | KELLER Mélody LEGRAIN Emilie MERZ Kathleen ROCHAT Lauranne ROTH Josselin | STRUB YOUNG Manuela | |
|--|---|----------------------------|--|



COMMUNE DE JURIENS

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. 2 personnes sont présentes en qualité d'auditeurs.

Tous les membres de la Municipalité sont présents, ainsi que Madame Mélissa HEDIGUER, secrétaire municipale.

2. Audit comptes communaux 2008-2020 : rapport présentiel de M. Jean-Michel BRANDT, mandaté par la Préfecture

En préambule de la séance, Monsieur Jean-Michel **BRANDT** donne connaissance de son rapport établi à la suite du mandat qui lui a été confié par la Préfecture pour effectuer un audit sur les comptes communaux pour la période de 2008 à 2020.

A l'issue de cette séance, Madame la Présidente informe que la discussion ne sera pas ouverte, et que toutes questions relatives à cet objet seront à transmettre directement à Monsieur **BRANDT**.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 :

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** prend la parole et fait part d'une erreur en page 5 concernant les chiffres liés à la consommation de déchets.

Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER** suggère que le terme « production » soit inscrit en lieu et place de « consommation » à cette même rubrique. Ces 2 corrections seront apportées au procès-verbal.

Madame Sylvie **ROTH** demande pourquoi le dernier courrier de Monsieur Christian **GRANDJEAN** ne fait pas partie du procès-verbal.

Madame la Présidente informe qu'à la suite d'un contact avec le Préfet Etienne **ROY**, il en était ressorti que les courriers devaient être lus, mais pas intégrés au procès-verbal.

Monsieur le Préfet Stives **MORAND** prend la parole et confirme les dires ci-dessus.

Le procès-verbal est adopté à la majorité absolue par 54 oui et 4 abstentions.

4. Assermentations/Démissions

Néant.

5. Communications de la Municipalité

Madame le Syndic salue l'assemblée et informe que les oppositions au PACOM sont en cours de traitement. Les opposants seront prochainement convoqués pour la séance de conciliation.

Les travaux du Cosson et de la route de Nidau sont à bout touchant. Pour Nidau, il reste encore la traversée de la route pour arriver aux captages. Pour ceci, nous avons de la chance d'avoir la Source du Château que le canton veut nous faire fermer. Des discussions sont toujours en cours avec les communes de Croy et Romainmôtier-Envy ; discussions qui avancent bien.

Il faut savoir que ces jours, la moyenne est de 15 litres aux Eaux-Bonnes, et plus rien au Plan de la Sagne. Les 600 litres/minute de la Source du Château confirment la nécessité de se battre pour la conserver.



COMMUNE DE JURIENS

Pour faire suite à la proposition d'un propriétaire du Cosson faite directement au canton, à la DGE, en lien avec la réhabilitation d'une source, Madame le Syndic précise que le projet avance également, mais il faut être patient et prendre le temps d'analyser tout ceci afin d'en connaître les coûts.

S'agissant du dossier des Eoliennes, il y a eu 113 oppositions en tout, dont 12 à Juriens. Il s'agit-là d'un assez bon résultat, car la commune s'attendait à en recevoir plus. La procédure est en cours et cela ne se présente pas trop mal.

Le budget 2024 est à bout touchant. Il reste encore quelques ajustements à faire. Celui-ci sera présenté à la séance de Conseil de décembre prochain.

Monsieur Sylvain **HAUTIER**, municipal, prend la parole et informe que le studio de la Forge a été déclaré insalubre, à la suite du départ du locataire. Cet appartement prend de l'humidité par le fond et moisi un peu partout. L'idée est donc de l'assainir et d'en profiter pour refaire l'entier des écoulements du bâtiment, qui sont encore en tuyaux béton. Ce projet engendrera d'importants travaux. De plus amples précisions seront apportées en temps voulu.

Madame le Syndic revient sur les travaux route du Cosson. Il y aura un budget pour refaire le chemin des Cerisiers, l'an prochain.

Monsieur Gérald **DEGENEVE** informe que les trous ont été bouchés avec du béton pour pouvoir passer la lame cet hiver.

6. Arrêté d'imposition préavis 2024 - 2021 2026 /20

Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN**, rapporteur, donne lecture de son rapport du 9 octobre 2023. Madame la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente rappelle les conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No 2021-2026-20 du 5 septembre 2023,
- oui le rapport de la commission de gestion finances chargée de l'étude de ce préavis,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

L'arrêté d'imposition est adopté selon tableau ci-dessus, pour l'année 2024.

b) décision du Conseil

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-20** tel que présenté avec 50 avis favorables, 4 avis contraire et 4 absentions.

7. Communications des représentants aux Associations intercommunales

- a) Monsieur Mukhtar **HUSSAIN-KHAN**, délégué à l'ORPC, donne lecture de son rapport. Il rappelle que l'ORPC est constitué de 73 communes. L'effectif de cette organisation représentait 656 membres en 2021 pour passer à 350 en 2023. Cette diminution observée



COMMUNE DE JURIENS

dans les 10 offices du canton a amené une réflexion de réorganisation appelé projet TETRIS. Deux études ont été retenues : La première variante envisage un nombre de 4 ORPC. La seconde variante, retenue par le Conseil d'Etat, en juillet 2021, et celle de la cantonalisation de la protection civile appelée LCU, et ceci, malgré l'opposition de l'ORPC du district de Lausanne. Une décision du Conseil d'Etat est attendue pour le mois de novembre prochain. Les communes n'auront pas voix au chapitre.

Les activités 2023 concernent notamment l'organisation des PRU (Points de rassemblement d'urgence) dans les communes, les cours de répétition, les contrôles des locaux, la protection de biens culturels, et des travaux pour la collectivité publique. Selon les comptes 2022, contrôlés et approuvés, il en ressort un coût par habitant de CHF 18.15, soit légèrement inférieur au moment budgété de CHF 18.32.

Le budget 2024 a été approuvé par le Conseil Intercommunal le 20 septembre dernier. Il prévoit un coût par habitant de CHF 19.35. Il était de CHF 18.66 au budget 2023. Cette augmentation est à attribuer principalement sur la base opérationnelle de l'ORPC Jura nord vaudois dans le bâtiment en construction à Orbe. Il sera fonctionnel dès fin mars /début avril 2024.

En conclusion, le délégué informe avoir siégé pour 2023 à 2 séances pour la Commission de Gestion, ainsi qu'à 2 séances pour le Conseil Intercommunal.

b) Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER**, Président de l'AIVN, donne lecture de son rapport

La dernière séance a eu lieu le 3 octobre 2023. Une représentante de la DGE Madame **BOUTHEMY**, était présente afin d'exposer les objectifs du projet pilote « PGEE 2.0 » Toutes les communes et associations du canton devront le réactualiser dans les années à venir, et le Codir de l'AIVN souhaite intégrer la phase pilote. Une subvention cantonale de 35% du coût sera accordée. (maximum CHF 50'000.00). Il n'y a aucune subvention fédérale. L'AIVN fait partie de la stratégie appelée « Mixte » par le canton, soit une collaboration entre la STEP et les communes du bassin versant. Le bureau technique sera choisi par les communes, avec la seule contrainte qu'il ait les ressources et compétences pour remplir le cahier des charges qui lui sera imposé.

Monsieur **ZELLWEGER** informe encore que les travaux sont en cours sur la place de centrifugation. Un devis supplémentaire a été demandé auprès de l'entreprise Ami BERTHOUD afin de goudronner la place, et ainsi faciliter l'accès des camions. Cet investissement présentera un dépassement d'environ CHF 3'500.00. Par ailleurs, de nouvelles souffleuses sont en place et fonctionnent parfaitement.

La réparation des canalisations abîmées entre Bretonnières et Croy a été effectuée par l'entreprise CAND LANDI. Il reste encore un défaut à corriger, qui n'a pas pu être effectué en raison de cultures de maïs qui rendait la parcelle inaccessible.

Deux des trois pompes situées à la station de la gare ont également été changées et fonctionnent.

Enfin, le procès-verbal de la séance du 30 mai 2023 a été adopté, tout comme le budget 2024, lequel présente un montant à répartir entre les communes de CHF 225'000.00.

Madame la Présidente remercie les 2 intervenants pour leur rapport.

8. Divers et propositions individuelles

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** demande s'il serait possible de remettre un nouveau container pour le verre de couleur « verte » à la déchetterie. Elle constate en effet que celui destiné au verre brun est toujours vide, alors que ceux déjà existants pour le vert sont toujours pleins.



COMMUNE DE JURIENS

Monsieur Gérald **DEGENEVE** déclare prendre note de cette demande et la fera suivre à qui de droit.

Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER** demande pour quelle raison le clocher sonne à deux reprises les heures et les demi-heures ?

Monsieur Sylvain **HAUTIER** répond qu'il va regarder si un réglage est possible, pour ne faire sonner qu'à une reprise entre 22 heures et 05 heures du matin.

Monsieur Jacques **BEHRA** prend la parole pour informer que le vendredi 27 octobre prochain, à 20 heures, il organise avec son épouse une soirée en présence du photographe Chris **BLASER** qui présentera des diaporamas sur la Venoge notamment. Cette soirée est ouverte à toutes et tous, et des flyers sont à disposition à la sortie de la salle du Conseil. Il en profite pour remercier la Municipalité pour l'accueil favorable à ce projet, et la mise à disposition de la salle.

Monsieur Louis **DESLARZES** prend la parole et demande pour quelles raisons, lors de votations, il est utilisé le terme « sans opinion » ? Ne serait-ce pas plutôt « abstention » ?

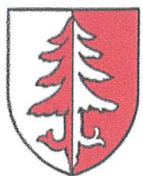
Monsieur le Préfet prend la parole et confirme qu'il y a 3 possibilités de départager les votes : les pour, les contre et les abstentions.

Madame Pierrette **BAUD** prend la parole pour indiquer que, lorsqu'elle a fonctionné en qualité de Présidente du Conseil il y a plusieurs années, l'adoption du procès-verbal de la séance précédente n'était pas un point de l'ordre du jour, et il n'était pas mis en votation. Il était lu et les personnes pouvaient apporter leurs remarques ou questions. Si tel n'était pas le cas, le procès-verbal était signé et il était ensuite passé à l'ordre du jour. En consultant le règlement du Conseil, il semble que cela soit toujours pareil.

Monsieur le Préfet prend la parole et répond que le procès-verbal doit être accepté par l'assemblée, selon la loi sur la Commune, et doit donc être intégré dans l'ordre du jour. Il faut examiner la possibilité de mettre à jour le Règlement.

Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER** prend la parole et tient à féliciter Monsieur Jean-Michel **BRANDT** pour l'énorme travail accompli. Tout est très clair. Il se déclare heureux de constater qu'il n'en résulte pas de gros problèmes, ni malversations.

Monsieur Sylvain **GRANDJEAN** prend la parole et indique que le point de vue de Monsieur **ZELLWEGER** est intéressant. Il souligne le fait que les décomptes n'ont pas été établis dans les temps et ont pris jusqu'à 10 ans de retard, ce qui est contraire à la loi. Il demande au Préfet à quelle fréquence les décomptes doivent être remis. Selon la loi, Monsieur le Préfet répond qu'ils doivent être remis aux locataires chaque année. Ce retard a engendré une perte de CHF 37'600.00 pour le contribuable. Il précise que la Municipalité n'a pas voulu l'écouter, ni négocier avec lui lorsque il a proposé un montant de CHF 4'800,00 donc bien inférieur au litige, puisque les frais d'avocats pour ce litige s'élèvent CHF 18'000.00. Le rapport de Monsieur **BRANDT** a engendré des frais à hauteur de CHF 22'000.00. Nous avons perdu CHF 78'000.00 car les choses n'ont pas été faites correctement. Il espère que ses dires seront rapportés par Monsieur **ZELLWEGER** dans le journal l'Omnibus, en sa qualité de journaliste. Il indique encore avoir bien collaboré avec Monsieur **BRANDT**, et respecte le travail accompli. Les choses ont été claires. Il regrette de pas avoir eu connaissance du rapport avant la séance.



COMMUNE DE JURIENS

Il ajoute encore que Monsieur Christian **FERLET**, ancien locataire du bâtiment du Collège, a été mis aux poursuites sur la base de décomptes qui étaient prescrits. Il a ainsi reçu un montant de l'Office des Poursuites CHF 10'622.00 à payer sous 30 jours.

Il indique encore qu'il est inadmissible qu'une commune s'appuie sur des décomptes prescrits et totalement faux, puisque que les frais administratifs facturés aux locataires étaient 5 fois plus importants que ce que prévoit le cadre légal, et Monsieur **BRANDT** l'a relevé. Cette poursuite est une honte, et espère que cela sera protocolé tel quel au procès-verbal.

Monsieur le Préfet prend la parole.

Il tient à préciser que sa présence n'a pas pour but de condamner, mais bien pour trouver des solutions. Son prédécesseur, Monsieur Etienne **ROY**, a effectué une séance de bons offices en mai 2022. Les intervenants ont pris des engagements, selon ce qui est stipulé dans le rapport de Monsieur **BRANDT**. Ce rapport est là pour apporter des informations, mais également des réponses. On constate des tensions entre certaines personnes de la commune et des citoyens. Par ailleurs, il y a eu beaucoup d'intervenants, des municipaux et des syndics différents. Il faut savoir que toutes ces personnes sont des miliciens, donc chacun peut faire des erreurs. Ce rapport sera mis à disposition à toute personne qui le désire. A sa demande, il n'a pas souhaité que la présentation de Monsieur **BRANDT** soit mise préalablement avant la séance de Conseil. Seuls la Commission de gestion et Monsieur Sylvain **GRANDJEAN** ont pu en prendre connaissance.

Il précise que le but de la démarche des bons offices est d'enterrer la hache de guerre. Il faut savoir que le Canton de Vaud est représenté par 300 communes. Le Conseil d'Etat a besoin de communes fortes. Lui-même consacre ½ journée par semaine pour des procédures liées au droit du bail, et indique que mêmes les professionnels de ce domaine font des erreurs.

Monsieur le Préfet enjoint l'assemblée à prendre connaissance de ce rapport. Les frais seront toujours plus importants si la procédure ne s'arrête pas là. Lorsque les coûts explosent, vous faites du déficit. Il faut faire attention. Il est vrai que la loi exige que les décomptes doivent être remis chaque année aux locataires. Cela n'a pas été fait. Il faudra respecter ce droit. Il demande de tourner la page.

Il réitère encore ses propos tendant à se concentrer sur l'avenir de la commune et à enterrer la hache de guerre. De nombreuses réponses sont apportées dans le rapport de Monsieur **BRANDT**. Tout un chacun pourra poser les questions nécessaires à ce dernier.

En conclusion, il se déclare très impressionné du nombre de personnes présentes. Ceci représente la preuve que les citoyens sont disposés à trouver des solutions et à apaiser la situation.

Il remercie l'assemblée de son attention.

Monsieur Sylvain **GRANDJEAN** remercie Monsieur le Préfet pour son intervention et précise à nouveau ne pas avoir eu la possibilité de discuter avec la Municipalité. La seule chose qu'on lui a proposé est de poursuivre la procédure au Tribunal, et d'engager ainsi l'argent du contribuable.

Il ajoute que cela se passe également dans le cas du dossier de Monsieur **DZIERLATKA**.

Madame la Présidente interrompt Monsieur Sylvain **GRANDJEAN** pour lui signifier que cet objet n'a rien à voir avec la situation qui nous occupe.



COMMUNE DE JURIENS

Monsieur Sylvain **GRANDJEAN** reprend la parole pour indiquer qu'il a fait de nombreuses propositions de transactions et qu'elles ont été refusées. Il trouve cela regrettable.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** prend la parole et informe avoir déjà parlé de cette situation à titre privé avec Monsieur le Préfet. Il revient sur le terme « d'enterrer la hache de guerre » cité plus haut par le Préfet. Il donne l'exemple lorsque quelqu'un se fait prendre au radar à Yverdon : il en résulte immédiatement une sanction, sans médiation préalable, et qu'il faut tout de suite régler l'amende sous peine de Poursuites. Ceci prouve que tout le monde n'est pas traité de la même façon, et que les bons offices sont là parfois pour essayer d'aplanir des différents qui devraient être jugés, à ses yeux.

Il déclare ne pas comprendre le Préfet dans le sens où cette affaire n'est pas jugée, au même titre qu'un automobiliste le serait pour des brouilles. Il déclare ne pas souhaiter de réponse.

Monsieur Marcel **RIEDO** prend la parole : il est fait mention dans la discussion ci-dessus d'apaisement. Il rappelle son intervention lors du dernier conseil, au cours duquel il s'est énervé et a soulevé des points inadmissibles à ses yeux. Il rappelle qu'il s'agissait de la transmission tardive d'un rapport à la Commission de Gestion-Finances. Il espère que ses dires n'ont pas choqué l'assemblée, mais déclare ne pas regretter cette intervention.

S'agissant du rapport de Monsieur **BRANDT**, et du travail effectué, il revient sur l'information de la Municipalité, à travers la Commission de gestion, indiquant que celle-ci n'aurait pas accès aux documents, étant donné que cet objet ne sera pas mis en votation. Il informe être à nouveau « monté aux barricades » car ce n'est pas ce qui avait été convenu avec le Monsieur le Préfet **ROY**. Il a trouvé ce mode de faire totalement inacceptable, et a fait part de son mécontentement par écrit. Selon lui, si nous voulons de l'apaisement, il faut arrêter de renvoyer constamment des choses.

Madame la Présidente prend la parole et déclare que les instructions étaient claires de la part de Monsieur le Préfet **MORAND**, à ce sujet, à savoir que le rapport ne serait pas donné tant que la séance de Conseil n'avait pas eu lieu.

Madame le Syndic déclare qu'il a été décidé que ce rapport ne serait pas public avant la présente séance de Conseil. Elle ne veut pas allonger. Ceci était noté dans la note de séance.

Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN** confirme que lorsqu'il s'est renseigné auprès de la Présidente, il lui a été indiqué que le rapport ne serait pas transmis avant la séance de Conseil, du moment que ce point n'était pas soumis à votation. La commission de gestion-finances a appris par la suite que le Préfet ne l'autorisait pas.

Madame la Présidente déclare avoir mal interprété et mal expliqué cet objet et s'en excuse. Pour en revenir à ce rapport, les gens intéressés par son obtention devront s'adresser par écrit ou par mail auprès du bureau du Conseil.

Monsieur Marcel **RIEDO** reprend la parole pour demander si le rapport sera transmis en version papier ou informatique ?

Madame la Présidente répond que ce sera par voie informatique, par mesure de simplification. Toutefois, les personnes non informatisées auront bien entendu la possibilité d'en recevoir un exemplaire papier.

Madame Sylvie **GUADAGNINI** prend la parole et demande s'il sera possible de venir le consulter au bureau communal ?



COMMUNE DE JURIENS

Madame la Présidente : répond par l'affirmative, précisant qu'il y aura lieu d'en faire la demande auprès du bureau du Conseil.

Monsieur le Préfet précise que le but est qu'un exemplaire papier soit à disposition pour consultation.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** prend la parole concernant un sujet délicat, à savoir l'Office du Tourisme de Romainmôtier qui annonce sa fermeture, tout comme à Ste-Croix. De nombreux offices ont disparus, spécialement dans notre district. Il indique qu'il a appris que les taxes de séjour dans le Nord vaudois étaient en fortes baisses en 2022, et cela représentait une anomalie dans le canton. Cela signifie que les actions du tourisme sont inacceptables voire insuffisantes en termes de promotion de notre région. Bien que Juriens ne représente pas un atout touristique important à mettre en avant, Monsieur **GRANDJEAN** souhaite que cette problématique soit relayée par des discussions régionales. Un préavis sur le tourisme a été traité lors d'une précédente séance de Conseil. La loi est assez complexe. Il faut que les relais politiques s'occupent de cette problématique. Il n'y a pas que le Lavaux ou la région de Montreux. Toute région est différente. Il cite encore comme exemple la Vallée de Joux, dont le tourisme est bien développé. De nouveaux bureaux vont d'ailleurs s'installer au Pont avec de nouvelles dynamiques.

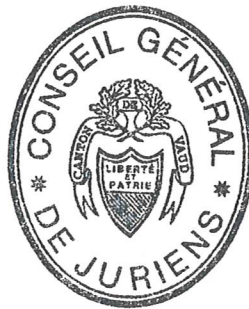
Madame le Syndic répond que des séances ont déjà eu lieu à ce sujet dans les communes du Vallon. Elle n'a pas la possibilité d'en dire plus à ce jour, mais des informations plus détaillées seront communiquées en temps voulu.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** remercie pour la réponse, réaffirmant la nécessité d'agir au niveau politique des communes.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 21 heures 35.

La Présidente :

Michèle **CHAROTTON**



La Secrétaire :

Sabine **HAUTIER**